

## « Pour des territoires durables. L'atelier du Pays de Salins-les-Bains. »

### Dans ce numéro :

- L'atelier du pays de Salins-les-Bains **2**
- Les outils des politiques foncières et de l'aménagement du territoire en France **4**
- Cinq questions posées à Pascal Bérion, Université de Franche-Comté, laboratoire ThéMA **6**
- Cinq questions posées à Claude Romanet, président de la communauté de communes du Pays de Salins-les-Bains **18**
- Pour en savoir un peu plus... **32**



*Gérard Perrin,*

*Directeur départemental  
des Territoires du Jura.*

### L'ÉDITORIAL

Les lois successives de décentralisation ont ouvert de nouvelles perspectives à « L'intelligence territoriale ».

Elles ont en effet encouragé localement l'émergence de politiques de « projets » qui, depuis le « Grenelle environnement » et ses traductions législatives et réglementaires, doivent privilégier des modèles « durables » de développement.

Cette évolution traduit la prise en compte d'enjeux récents : comment concilier un aménagement équilibré des territoires avec une consommation frugale de l'espace, avec l'augmentation du coût de l'énergie et des transports, avec une demande croissante en matière de services ? Comment concilier finalement l'urbain et le rural ?

Ainsi, pour élaborer des projets qui répondent également aux exigences de l'Union Européenne, comme l'illustrent par exemple les programmes LEADER, les collectivités locales ont été amenées à conforter certaines compétences.

Il s'agit notamment pour elles de disposer des données qui leur sont nécessaires et de les analyser afin, dans un premier temps, d'établir des diagnostics précis et des scénarios prospectifs crédibles.

L'enjeu est ensuite de choisir et de décliner en actions une stratégie de développement partagée par le plus grand nombre d'acteurs locaux et la mieux adaptée à leur territoire.

C'est aussi pour les accompagner dans leurs démarches et pour les aider à faire des choix, que la DDT du Jura s'est dotée d'une Mission Développement Durable. Celle-ci s'appuie en particulier sur un Système d'Information Géographique et un observatoire des territoires.

C'est également pour cette raison que de nouvelles formes de concertation et de collaboration avec les collectivités territoriales ont été mises en œuvre, dans le cadre de l'atelier montagne consacré à la station des Rousses, et de celui du Pays de Salins, qui vous est présenté dans ce numéro de votre journal.

Lorsque les acteurs publics concernés ont opté pour un projet de territoire « durable », il leur appartient ensuite de le réaliser.

Ils doivent tout d'abord localiser précisément certaines actions prioritaires qu'ils ont retenues. Ils disposent de plusieurs « outils » pour le faire, les documents d'urbanisme bien sûr, mais aussi les dispositifs évoqués dans la précédente « Feuille » : les Zones d'Aménagement Concerté, celles dites « Agricoles Protégées », etc.

L'étape suivante est l'acquisition des terrains dont la maîtrise est nécessaire par exemple à la préservation de milieux naturels sensibles, ou à la réalisation d'une infrastructure routière ou ferroviaire, d'une zone destinée à l'habitat ou aux activités économiques,...

Un article du présent journal vous présente les « outils » qui permettent aux collectivités locales d'intervenir lors des transactions immobilières et de mettre ainsi en œuvre des politiques foncières efficaces.

## L'atelier du Pays de Salins-les-Bains.



**Pascal Charlot,  
DDT du Jura,  
Mission  
Développement  
Durable.**

*« L'atelier mis en place réunit l'ensemble des partenaires concernés : élus, services de l'État et des collectivités locales, professionnels, représentants des associations... »*

Dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), la Direction Départementale des Territoires (DDT) a succédé à la DDEA<sup>(1)</sup>, née de la fusion de la DDE<sup>(2)</sup> avec la DDAF<sup>(3)</sup>.

Depuis cette réorganisation et le « Grenelle environnement », le développement durable est l'une des priorités des services de l'État en général, et notamment de la Direction Départementale des Territoires du Jura.

Celle-ci s'est dotée d'une Mission Développement Durable (MDD) composée :

- d'un observatoire des territoires et d'un Système d'Information Géographique (SIG) ;

- d'un « pôle financement », qui apporte sa contribution à l'instruction des demandes de subventions (fonds nationaux et européens) ;

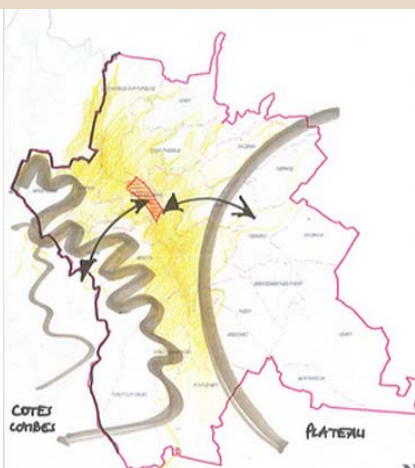
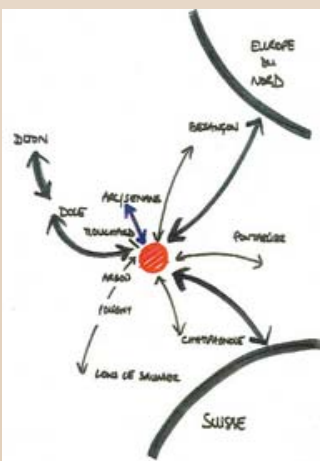
- de chargés de missions, qui ont notamment vocation à aider les acteurs de l'aménagement des territoires jurassiens à élaborer des projets de développement durable.



*La saline de Salins-les-Bains.  
© DDT du Jura, J-L. Gomez.*

La communauté de communes du Pays de Salins-les-Bains souhaitait mieux prendre en compte l'ensemble des enjeux auxquels elle est confrontée. La DDT lui a proposé une démarche similaire à celle mise en œuvre au profit de la station des Rousses (confer le numéro 10 de « La Feuille »).

Ce territoire, qui compte 22 communes pour 6 000 habitants, est homogène et rural. Il bénéficie de nombreux atouts. Son cadre de vie en général et ses paysages en particulier sont de qualité. Il est également riche d'un patrimoine historique remarquable. La saline a été classée au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2009. Son agriculture et son économie touristique sont dynamiques.





*Le mont Poupet.*

© DDT du Jura, J-L. Gomez.

À l'instar de la plupart des territoires ruraux similaires, la communauté de communes du Pays de Salins-les-Bains doit en outre relever de nombreux défis, parmi lesquels la préservation de l'économie locale.

La communauté de communes du Pays de Salins-les-Bains est aussi confrontée au vieillissement de sa population et à ses corollaires : le nécessaire renforcement des services et le maintien des personnes âgées à domicile,...

L'atelier mis en place réunit l'ensemble des partenaires concernés : élus, services de l'État et des collectivités locales, professionnels, représentants des associations, etc.

Fin 2009, la démarche « atelier » a été validée par le président de la communauté de communes du Pays de Salins-les-Bains et par le bureau communautaire. Un comité de pilotage a été créé.

Un diagnostic partagé a été préparé par l'ensemble des agents de la Mission Développement Durable. La participation de tous s'inscrivait dans le cadre d'une action de formation collective.

En 2010, des groupes de travail pluridisciplinaires ont été constitués. Quatre thématiques ont été retenues :

- les paysages, l'urbanisme et le tourisme ;
- les déplacements, l'accessibilité et le logement ;
- l'agriculture, l'eau et la forêt ;
- le développement économique, les ressources et les énergies.



*Salins-les-Bains : vue générale.*

© DDT du Jura, J-L. Gomez.

Ces groupes de travail se sont réunis plusieurs fois afin de préciser et de hiérarchiser les enjeux concernant chacun des domaines étudiés.

Fin 2010, la DDT a imaginé et présenté des scénarios de développement déclinés en actions.

Dans les prochains mois, la communauté de communes du Pays de Salins-les-Bains devrait préciser le projet de développement durable de son territoire qu'elle souhaite mettre en œuvre, ainsi que les actions prioritaires qu'elle envisage de réaliser.

**Pascal Charlot, DDT du Jura.**

(1) DDEA : Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture.

(2) DDE : Direction Départementale de l'Équipement.

(3) DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.



*Salins-les-Bains : paysage agricole.*

© DDT du Jura, J-L. Gomez.

## Les outils des politiques foncières et de l'aménagement du territoire en France (suite).

### Les interventions des pouvoirs publics lors des transactions.

Dans le précédent numéro de « La Feuille », ont été évoqués les différents outils qui, en France, permettent dans un premier temps de traduire spatialement un projet de territoire.

Grâce par exemple aux documents d'urbanisme, aux Zones Agricoles Protégées (ZAP), à la politique du département en faveur des espaces naturels sensibles,..., il est ainsi possible d'affecter des sols à l'habitat, à des grandes infrastructures, ou de préserver des biotopes riches et fragiles, ainsi que des terroirs localement essentiels pour l'agriculture.

Pour les pouvoirs publics concernés, l'enjeu est ensuite d'acquérir les terrains nécessaires à la réalisation de leurs projets.

Il existe plusieurs dispositifs qui leur permettent d'intervenir lors des transactions immobilières et de mettre ainsi en œuvre des politiques foncières efficaces.

#### **I - Le Droit de Préemption Urbain (DPU) :**

Les communes dotées d'un document de planification et qui disposent de la compétence en matière d'urbanisme, peuvent instituer par une délibération et sans limitation de durée un droit de préemption urbain.

Celui-ci leur permet d'être prioritaires pour acquérir un bien foncier ou immobilier mis en vente.



*Salins-les-Bains : vue générale.  
© DDT du Jura, J-L. Gomez.*

Elles peuvent ainsi éviter de recourir à l'expropriation pour acheter par exemple un terrain, ou une construction, dont l'obtention est nécessaire à la réalisation d'un projet d'aménagement.

À titre d'illustration, l'acquisition d'un bâtiment peut se révéler indispensable lorsqu'il se trouve sur le tracé d'une voirie dont la construction est envisagée.

Le propriétaire d'un bien immobilier qui se trouve dans une zone où un DPU a été instauré, doit informer la municipalité de son intention de vendre. Celle-ci dispose alors de deux mois pour informer l'intéressé de sa volonté de préempter. En l'absence d'un accord amiable, c'est le juge de l'expropriation qui fixe le montant de la transaction.

**Textes de référence :** articles L. 210-1, L. 211-1 à L. 211-7, L. 213-1 à L. 213-18, L. 216-1, R. 211-1 à R. 211-8, R. 213-1 à R. 213-30 du Code de l'urbanisme.

#### **II - Les Zones d'Aménagement Différé (ZAD) :**

Afin de prévenir la spéculation, en évitant que le prix des terrains concernés n'augmente dès lors que le projet dont ils doivent faire l'objet est connu du public, l'État a le pouvoir de créer des zones d'aménagement différé.

*« Il existe plusieurs dispositifs qui permettent aux pouvoirs publics d'intervenir lors des transactions immobilières et de mettre ainsi en œuvre des politiques foncières efficaces. »*

Elles permettent à un titulaire désigné, l'État ou une collectivité territoriale (il peut s'agir également d'un établissement public ou d'une société d'économie mixte), de disposer d'un droit de préemption pendant une durée de 14 ans, en vue de :

- réaliser un projet urbain (renouvellement, lutte contre l'insalubrité,...) ;
- mettre en œuvre une politique locale de l'habitat ;
- construire des équipements collectifs ;
- préserver et développer les activités économiques, notamment touristiques et de loisirs ;
- sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine, qu'il soit ou non bâti.

Les zones d'aménagement différé sont créées par une décision motivée du préfet, sur proposition ou après avis soit de la commune concernée, soit de l'établissement public de coopération intercommunal compétent. Si cet avis est défavorable, la ZAD ne peut être instaurée que par un décret en Conseil d'État.

Les zones d'aménagement différé peuvent être mises en place dans des communes dotées ou non d'un document d'urbanisme. El-

les doivent être compatibles avec les orientations des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT), si les territoires concernés se sont dotés d'un outil de planification de ce type.

**Textes de référence :** articles L. 210-1, L. 212-1 à L. 212-5, L. 213-1 à L. 213-18, R. 212-1 à R. 212-6, R. 213-1 à R. 213-30 du Code de l'urbanisme.



*Salins-les-Bains : vue générale.  
© DDT du Jura, J-L. Gomez.*

**III - L'expropriation :**

Il s'agit d'une procédure mise en œuvre pour le compte d'une personne publique (l'État, une collectivité territoriale,...), voire privée. Elle permet de contraindre un particulier, ou une personne morale, par exemple une entreprise, à céder un bien en contrepartie du paiement d'une indemnité. L'expropriation n'est possible que si elle présente une utilité publique. Elle doit être justifiée et inévitable. L'atteinte à la propriété qu'elle occasionne ne doit pas être disproportionnée par rapport à l'objectif poursuivi.

Une enquête publique préalable débouche d'abord sur une Déclaration d'Utilité Publique (DUP), ensuite sur une enquête parcellaire, et enfin sur un arrêté de cessibilité.

Si la transaction ne peut être effectuée à l'amiable, c'est le Tribunal de Grande Instance (TGI) qui fixe le montant de l'indemnité, qui doit être versée aux personnes expropriées dans un délai de trois mois.

Si le projet d'utilité publique n'a pas été réalisé dans les cinq ans à compter de la date de l'ordonnance d'expropriation, ou si les biens concernés doivent être affectés à une autre fin que celle initialement prévue, les personnes expropriées peuvent demander la revente ou la location des propriétés qu'ils ont dû céder.

**Texte de référence :** le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

**Jean-Luc Gomez, DDT du Jura.**



*Pays de Salins.  
Zone d'activités des Mélincols.  
© DDT du Jura, J-L. Gomez.*

## Cinq questions posées à Pascal Bérion, maître de conférences en aménagement de l'espace et urbanisme, laboratoire ThéMA, CNRS, université de Franche-Comté.



Pascal Bérion,  
laboratoire  
ThéMA,  
université de  
Franche-Comté.

**1 - Que pouvez-vous nous dire tout d'abord à propos du laboratoire ThéMA, de son organisation, des formations qu'il dispense ?**

**ThéMA** signifie **Théoriser** et **Modéliser** pour **Aménager** (les territoires et les paysages).

Notre structure a été créée en 1994 à Besançon. Elle est née de la fusion du Laboratoire Environnement et Paysages (LEP) et de l'Institut de Recherche et d'Analyse des Dynamiques Économiques et Spatiales (IRADES).

Le Laboratoire de Géographie Humaine de Dijon et l'équipe bisontine de recherche « Méthodologie et Technologies de l'Information appliquées aux Sciences de l'Homme » ont ensuite rejoint ThéMA en 1996 et en 2003.

C'est pour cette raison que nous sommes installés dans les locaux de l'université de Franche-Comté mais que nous disposons d'une antenne en Bourgogne.



*Université de Franche-Comté.  
Rue Mégevand, Besançon.  
© SGAR F-C, B. Neel.*

### Le pôle « environnement-paysage ».

Notre laboratoire est composé de trois équipes. La première est dénommée « environnement-paysage ». Elle mobilise des outils d'analyse des données géographiques et de modélisation géomatique<sup>(1)</sup>, notamment dans le domaine de l'étude des paysages et des interactions « hommes / milieux ».

Depuis plus de trente ans déjà, certains de nos collègues étudient en effet la fonte des calottes glaciaires arctiques dans l'archipel Svalbard ou Spitzberg en Norvège.

Les chercheurs de cette première équipe s'intéressent également à des sujets très variés comme l'échinococcose alvéolaire<sup>(2)</sup>, le campagnol terrestre<sup>(3)</sup>, les corridors écologiques, ou encore la perception des paysages.

Ils cherchent ainsi à préciser ce que perçoit un passant dans une ville ou un automobiliste qui emprunte une autoroute, afin par exemple de mieux intégrer une infrastructure dans son environnement.



*Autoroute A39.  
© DDT du Jura, J-L. Gomez.*

Ainsi, il y a environ une dizaine d'années, un partenariat avec Électricité De France (EDF) avait pour objet d'atténuer l'impact des lignes à très haute tension.

*« Depuis plus de trente ans déjà, certains de nos collègues étudient la fonte des calottes glaciaires arctiques dans l'archipel Svalbard ou Spitzberg en Norvège. ».*



*Pays de Salins : paysage agricole.  
© DDT du Jura, J-L. Gomez.*

Au cours de l'année 2010, François-Pierre Tourneux et moi-même avons également réalisé, au profit de la DDT du Territoire de Belfort, un atlas de la valeur et de la vulnérabilité des espaces agricoles. Je ne dépends pas organiquement de l'équipe « environnement-paysage », mais nous ne sommes pas cloisonnés. Nous travaillons en étroite collaboration et de manière transversale.

### Le pôle « ville-mobilités-transports ».

Le pôle « ville-mobilités-transports » auquel j'appartiens s'intéresse plus particulièrement aux formes urbaines, à leurs perceptions, à leurs usages,...

La périurbanisation et ses conséquences, notamment en matière de déplacements, de consommations énergétiques et des espaces agricoles, constituent l'un de nos sujets de prédilection. Plusieurs travaux que nous consacrons à ces différents

thèmes sont labellisés par l'agence nationale de la recherche.

L'équipe est dirigée par Pierre Frankhauser, un géographe franco-allemand membre de l'Institut Universitaire de France (IUF). Ses travaux, effectués notamment dans le cadre du Programme de Recherche Et d'Innovation dans les Transports Terrestres (PREDIT), portent plus particulièrement sur la modélisation des formes urbaines selon les principes de la géométrie fractale<sup>(4)</sup>.



*Pays de Salins : le mitage.  
© DDT du Jura, J-L. Gomez.*

Ils ont permis de bousculer quelques idées préconçues à propos de la périurbanisation, qui ne se développe pas toujours au détriment de l'agriculture.

C'est notamment le cas des extensions urbaines à la marge de terres agricoles suffisamment vastes et homogènes, pour éviter la pression foncière à laquelle sont soumises les exploitations résiduelles et morcelées.

Le pôle « ville-mobilités-transports » s'intéresse aussi aux grandes infrastructures de transport et à leurs impacts. J'ai ainsi participé à la création et aux travaux de l'observatoire de l'auto-route A39, en partenariat avec la SAPRR<sup>(5)</sup>, le CETE<sup>(6)</sup> de Lyon et le SETRA<sup>(7)</sup>. Plus récemment, nous avons mis en place, avec la SNCF et les régions Bourgogne et Franche-Comté, l'observatoire des gares du TGV Rhin-Rhône.

### Le pôle « intelligence territoriale ».

Il rassemble tout d'abord les chercheurs de l'antenne régionale du Centre d'Études et de Recherches sur l'Emploi et les Qualifications (CEREQ) qui fait partie du laboratoire ThéMA.

Nos collègues qui s'intéressent plus particulièrement à la géographie du sport, un vecteur important de l'aménagement des territoires, dépendent également de cette troisième équipe.

Il en est de même pour ceux qui travaillent déjà, en matière d'intelligence territoriale, soit à la collecte et à la modélisation des données, soit à la définition du concept. C'est le cas notamment de Jean-Jacques Girardot, qui anime le réseau européen d'intelligence territoriale dénommé CAENTI (Coordination Action European Network of Territorial Intelligence).

## Cinq questions posées à Pascal Bérion, maître de conférences en aménagement de l'espace et urbanisme, laboratoire ThéMA, CNRS, université de Franche-Comté.

Pour préciser un peu le concept, j'ajouterai que la décentralisation de l'aménagement et de la gestion du territoire s'est notamment traduite par l'émergence de politiques de « projets ».

Les collectivités locales en particulier doivent être en mesure d'établir des diagnostics permettant de choisir les scénarios prospectifs les plus pertinents, qu'il s'agit enfin de décliner en actions.



*Salins-les-Bains : la saline.*  
© DDT du Jura, J-L. Gomez.

Cette évolution nécessite la maîtrise d'informations partagées dans le cadre de réseaux, la création d'observatoires qui permettent d'interpréter et de traiter les données brutes par un travail d'analyse, de cartographie, etc.

Toutes ces compétences requises relèvent de l'intelligence ter-

ritoriale, dont la vocation est de proposer à l'ensemble des acteurs concernés des outils pour réaliser des diagnostics de territoire, évaluer leurs actions et observer l'impact de celles-ci, afin d'élaborer des projets de développement durable de manière participative.

### Les formations proposées par le laboratoire.

Tous les ans, le laboratoire accueille une vingtaine de doctorants, et le nombre de thèses soutenues oscille entre trois et six. Ces statistiques sont très honorables, car l'obtention d'un doctorat exige un investissement personnel de trois ans au minimum.

En outre, les débouchés ne sont malheureusement pas garantis. Dans nos disciplines, et pour l'ensemble de la France, les postes proposés chaque année aux diplômés sont de l'ordre de 40 à 60 dans l'enseignement supérieur, et moins de cinq au CNRS.

Toutefois, l'insertion professionnelle de nos doctorants est plutôt bonne, car ils trouvent pour la plupart un emploi dans

des bureaux d'études privés (certains créent leur propre entreprise), ou dans les collectivités territoriales, avec un statut d'agent contractuel ou titulaire. Le taux de réussite aux concours de la fonction publique est généralement élevé.



*Soirée « territoires durables », 2010.*  
© DDT du Jura, Communication.

Le laboratoire forme également tous les ans une dizaine d'étudiants qui souhaitent se présenter aux épreuves du Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré (CAPES), ainsi que 30 à 40 jeunes qui préparent les Masters :

- « Intelligence Territoriale-Information Spatiale et Aménagement » (IT-ISA) ;
- « Aménagement et Gouvernance dans les Pays des Suds » (AGPS) ;



- « Transport, Mobilité, Environnement, Climat » (TMEC), à l'Université de Bourgogne.

Enfin, en partenariat avec les filières fromagères du massif jurassien, l'École Nationale d'Industrie Laitière (ENIL) de Mamirolle et celle de Poligny, j'ai mis en place une licence professionnelle intitulée « responsable d'atelier de production fromagère ».

L'un des objectifs poursuivis est de développer, dans la formation des fromagers, les notions de territoires et de terroirs.

## 2 - Quels sont les moyens humains et financiers dont vous disposez ?

L'effectif global de notre structure est de l'ordre de 70 à 80 personnes, parmi lesquelles environ cinq chercheurs du CNRS, huit professeurs des universités, une vingtaine de maîtres de conférences, à peu près autant de doctorants, sept ingénieurs d'études et cinq personnels administratifs et techniques.

Nous disposons également d'un centre de documentation particulièrement utile pour nos étudiants et pour nos travaux de recherche.

Sur le plan budgétaire, il convient de rappeler tout d'abord que nous sommes des fonctionnaires dont les salaires sont payés par l'État. Il s'agit là de la première contribution que celui-ci apporte à notre fonctionnement.

Dans le cadre d'un contrat quadriennal, notre ministère de tutelle nous alloue en outre 30 000 € par an, auxquels s'ajoutent environ 20 000 € versés par le CNRS, soit un montant total de 50 000 €.

Comme nos besoins annuels sont de l'ordre de 300 000 à 400 000 €, les contrats de recherche nous procurent la différence.

Un observatoire comme celui des gares du TGV Rhin-Rhône par exemple, nous permet de bénéficier d'une allocation annuelle de recherche de 30 000 € par an pendant trois ans.

12% de la somme globale que nous rapportent les partenariats que nous développons, sont prélevés au titre de notre participation aux frais de fonctionnement généraux de l'université qui nous accueille.

Le reste nous permet de moderniser notre équipement informatique, mais aussi de payer des bourses de thèses, ainsi que les salaires et les charges de quel-

ques-uns de nos étudiants que nous employons comme vacataires pendant quelques mois, voire quelques années.

Telle est la réalité de la recherche scientifique publique aujourd'hui. L'État ne dispose malheureusement pas de crédits illimités. Il assure le financement de nos salaires et de quelques dépenses de fonctionnement de base, et c'est à nous de trouver l'argent supplémentaire dont nous avons besoin.

C'est une véritable révolution culturelle que certains universitaires ont beaucoup de mal à accepter. Ce n'est pas le cas dans notre laboratoire, d'abord parce que notre discipline se prête plus facilement que d'autres à cet « exercice » qui nous est imposé.



*P. Bérion, colloque « foncier », 2010.  
© DDT du Jura, Communication.*

## Cinq questions posées à Pascal Bérion, maître de conférences en aménagement de l'espace et urbanisme, laboratoire ThéMA, CNRS, université de Franche-Comté.

Nous sommes en outre une équipe composée de gens relativement jeunes, trentenaires et quadragénaires essentiellement. Quand nous avons soutenu nos thèses, nous n'avons pas eu la chance de bénéficier des mêmes facilités que nos maîtres, qui étaient déjà agrégés et fonctionnaires lorsqu'ils préparaient leur doctorat respectif.

Nous avons toujours été contraints de financer nos recherches, et c'est tout naturellement que nous continuons à le faire. Nous le faisons parfois avec un peu de lassitude, mais c'est le prix à payer pour notre indépendance et pour un travail de qualité.

Certains partenariats se font dans le cadre de marchés publics. Ce fut par exemple le cas du travail déjà cité que nous avons réalisé au profit de la DDT du Territoire de Belfort.

D'autres contrats sont signés de gré à gré, pour des montants inférieurs au seuil des marchés publics, ou lorsque le caractère scientifique des opérations le permet.

Dans tous les cas, nos partenaires accueillent nos étudiants et, en contrepartie, ils bénéficient des travaux qu'ils réalisent. Ce mode de fonctionnement est la traduction de l'une des évolutions pédagogiques majeures de ces dernières années.

Il s'agit d'établir des passerelles entre, d'une part, « le monde du travail » et, d'autre part, celui de l'université et de la recherche.

Nous devons répondre à une demande économique et sociale pour offrir des débouchés aux étudiants. Il est fondamental également que ces derniers effectuent des stages et qu'ils soient ainsi confrontés aux réalités du marché de l'emploi.



*Colloque « foncier ».  
Lons-le-Saunier, 3 décembre 2010.  
© DDT du Jura, Communication.*



*Université de Franche-Comté.  
Rue Mégevand, Besançon.  
© SGAR Franche-Comté, B. Neel.*

Nous ne sommes prestataires de services que très occasionnellement, par exemple pour la production de documents cartographiques.

Nous ne souhaitons pas développer les prestations de services et faire ainsi concurrence, de manière déloyale, aux bureaux d'études qui accueillent un certain nombre de nos étudiants, ou qui ont été créés par ceux que nous avons formés !

### **3 - Quelle définition des territoires durables proposeriez-vous ?**

Les trois piliers du développement durable (l'environnement, l'économie et le volet social), permettent de préciser le concept de « territoires durables ».

J'insisterai également sur la notion de gouvernance. Un territoire tout d'abord, c'est en effet une aire géographique de projets « portés » par certains acteurs, mais critiqués voire combattus par d'autres.

Ainsi, il est primordial de mettre en œuvre une démarche participative et une réelle concertation, afin d'être en mesure de faire les compromis presque toujours nécessaires et d'adopter des stratégies qui suscitent l'adhésion la plus large.

### Valoriser les productions locales à haute valeur ajoutée.

Je ne reviendrai pas sur les aspects environnementaux des projets « durables », vous les avez déjà largement détaillés dans les différents numéros de votre journal.

Je mettrai plus particulièrement l'accent dans un premier temps sur leur dimension économique. Il est vital de ne pas se tromper d'objectif. Il faut prioritairement soutenir les activités localement implantées et qui sont l'une des richesses essentielles d'un territoire.

Elles peuvent relever du secteur public ou privé, concerner l'industrie, l'artisanat, le commerce, les services, l'agriculture, mais aussi les structures associatives.

La mondialisation transforme le travail en une espèce d'abstraction, dans la mesure où elle le remplace par des coefficients de productivité, qui se traduisent par des dividendes pour les détenteurs de parts dans les entreprises.

Dans ce contexte marqué par l'uniformisation et par une banalisation croissante, Il convient d'identifier la meilleure manière de se différencier des autres territoires, afin de créer des richesses et de valoriser finalement des individus plutôt que des actionnaires.

Il ne s'agit pas de générer des dividendes, mais de la compétence humaine. C'est le seul avenir « durable » pour les économies postindustrielles.



« *Made in Jura* ». © J. Simon, Conseil général du Jura.

Pour les produits les plus courants qui ne nécessitent pas le recours à des savoir-faire spécifiques, vous trouverez toujours sur la planète des concurrents plus compétitifs.



« *Made in Jura* ». © Prêt J. Simon, Conseil général 39.

L'enjeu est par conséquent de concevoir et de fabriquer des produits à très haute valeur ajoutée, qui se vendent très cher parce que vous êtes le seul à maîtriser la complexité du « process » industriel indispensable à leur fabrication.

Quand vous contrôlez la conception et la production, vous avez la main sur le marché. Dans le cas contraire, vous êtes vulnérable.

Prenez l'exemple de l'industrie automobile. J'ai des amis qui travaillent chez Peugeot à Sochaux. Ils m'ont raconté qu'après le tremblement de terre, le tsunami et le très grave accident nucléaire qui ont frappé le Japon, leur entreprise a été contrainte d'arrêter les lignes de fabrication de la 308 pendant quelques jours.

Il a été nécessaire en effet de trouver dans l'urgence de nouveaux fournisseurs pour les peintures de tous les véhicules.

## Cinq questions posées à Pascal Bérion, maître de conférences en aménagement de l'espace et urbanisme, laboratoire Théma, CNRS, université de Franche-Comté.

L'usine qui fabriquait les pigments dont Peugeot avait besoin était localisée à Sendai. Elle a été entièrement détruite et elle ne sera pas à nouveau opérationnelle avant deux à trois ans.

Enfin, sur le plan économique notamment, la dynamique d'un territoire est d'abord fondée, comme je vous l'ai exposé, sur ses forces endogènes, c'est-à-dire sur les atouts qui lui sont propres, mais également sur sa capacité à « se connecter » avec les espaces voisins. Un territoire durable ne doit pas être un « terrier » mais une plate-forme d'échanges.

### Des territoires d'intégration.

La dimension sociale des projets est aussi importante que leurs aspects économiques.



*Lons-le-Saunier : le dojo.*  
© DDT du Jura, P. Charlot.

Pour être durables, les territoires doivent en effet prendre en compte le bien-être de la population. La lutte contre la pauvreté et les exclusions, ainsi que l'éducation, sont des enjeux essentiels.

C'est aussi le cas du maintien des personnes âgées à domicile, qui est l'un des sujets de société majeurs auxquels nous sommes confrontés.

Nous vivons en effet aujourd'hui plus vieux et en meilleure santé que par le passé. Parallèlement, l'éclatement des structures familiales est croissant.

À l'éloignement des enfants et des petits-enfants partis travailler ailleurs, s'ajoute la recombinaison des foyers à la suite de séparations, de divorces,... Même s'ils ne sont pas isolés, les anciens sont ainsi souvent vulnérables lorsqu'ils ont besoin d'une aide et de soins. Il peut être tentant de les accueillir dans des structures collectives comme les maisons de retraite, mais cela coûte très cher pour notre État providence, dont les moyens se réduisent comme peau de chagrin.

Sur le plan social et humain, mais aussi économique, il semble plus intéressant de privilégier le maintien des personnes âgées à domicile, ou de les aider à rester au plus près de chez elles.

Pour mettre en œuvre une telle politique, l'argent ne suffit pas. Il faut aussi des moyens humains, des services et des réseaux de solidarité efficaces.



*Lons-le-Saunier : maison de retraite.*  
© DDT du Jura, P. Charlot.

**4 - Quels sont les atouts et les faiblesses de la Franche-Comté en général et du Jura en particulier ?**

### Les faiblesses et les handicaps de la région.

Je vous propose d'évoquer en premier lieu les faiblesses de notre territoire.

La Franche-Comté est tout d'abord une petite région sur le plan démographique, économique et politique. Ses villes sont de dimensions moyennes, ce qui peut être toutefois également un atout, je reviendrai sur ce sujet.

Elles subissent par conséquent les influences de puissants voisins : Nancy, Strasbourg, Mulhouse, Dijon, Neufchâtel, Lons-le-Saunier, Genève, Lyon,... Ces agglomérations ont un impact significatif sur le quotidien d'un nombre important de francs-comtois qui vont étudier, travailler ou consommer régulièrement dans ces grandes villes.

Ainsi, le territoire de notre région est maîtrisé plutôt marginalement à sa périphérie, et de façon plus satisfaisante dans sa partie plus centrale, autour des chefs-lieux des quatre départements, en particulier de la préfecture de région, et dans l'aire urbaine de Belfort-Montbéliard.



*Ville de Besançon.*  
© DDT du Jura, P. Charlot.

La presse locale traduit cette déficience d'identité et d'unité. Aucun titre ne couvre en effet l'intégralité de la Franche-Comté.

Les jurassiens lisent « Les Dépêches - Le Progrès », ainsi que « La voix du Jura ». Les départements du Doubs et de la Haute-Saône sont concernés par « L'Est républicain ».

Quant aux habitants du Territoire de Belfort et de Montbéliard, ils disposent également d'un autre journal, « Le Pays », dont l'édition spéciale « aire urbaine » couvre un territoire qui s'étend jusqu'à Héricourt en Haute-Saône.

Parmi les faiblesses de la région, certains analystes citeraient aussi une « sous-tertiarisation » de notre économie. Je ne partage pas cette opinion, car un secteur tertiaire supérieur très dynamique n'est primordial que si le modèle de développement qui prévaut privilégie un renforcement de la mondialisation dans les grandes métropoles.

Or, un scénario de ce type n'est pas souhaitable pour la Franche-Comté, qui serait très probablement laminée par un tel choix « au-dessus de ses moyens », j'aurai l'occasion de vous en reparler.

## Les atouts de la Franche-Comté.

La région est riche de filières économiques durables, qui peuvent nous sembler très banales, mais qui sont effectivement singulières à l'échelon national, voire international.



*Fromages du Jura.*  
© DDT du Jura, F. Neret.

Je pense tout d'abord aux productions fromagères du massif jurassien. Les cahiers des charges des Appellations d'Origine Protégée (AOP) prennent en compte en effet l'environnement et les ressources du milieu.

En outre, la valeur ajoutée qui est créée circule et elle n'est pas « confisquée ». Elle est répartie essentiellement entre les agriculteurs, les affineurs et les négociants.

La production est passée de 30 000 à 50 000 tonnes en une vingtaine d'années, et les prix moyens de vente des fromages n'ont pas cessé d'augmenter.

## Cinq questions posées à Pascal Bérion, maître de conférences en aménagement de l'espace et urbanisme, laboratoire Théma, CNRS, université de Franche-Comté.

C'est indéniablement un succès, même si quelques améliorations ou ajustements structurels sont peut-être nécessaires.

Des esprits chagrins vous diront en effet que, malgré cette réussite, le nombre d'emplois agricoles diminue, que nos exploitations sont parfois à l'origine de pollutions significatives, etc.



*Toulouse-le-Château : les vignes.*  
© R. Michaud.

À l'instar des filières fromagères, la viticulture jurassienne a elle aussi un caractère plutôt « durable », ce qui n'est pas encore le cas des productions céréalières. Instaurée en 1906, l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) « Arbois » est la plus ancienne de France.

Certes, les cahiers des charges des AOC viticoles ont une dimension « environnementale »

moins affirmée que ceux du comté ou du bleu de Gex par exemple. Toutefois, la limitation des rendements imposée pour les vins du Jura a des incidences non négligeables sur la préservation des terroirs concernés.

Avec notamment les microtechniques, la lunetterie, le jouet, ou encore l'automobile par exemple, l'industrie et l'artisanat sont également deux atouts majeurs pour l'économie locale.

Il faut bien avoir à l'esprit que la Franche-Comté est l'une des dernières grandes régions industrielles des pays occidentaux. Celles-ci pâtissent malheureusement d'une image négative.

Elles sont synonymes, très souvent à tort, de grisaille, de pauvreté, de reconversion, d'une espérance de vie plus courte qu'ailleurs, etc.

Je suis au contraire convaincu que l'industrie et l'artisanat sont une chance pour notre territoire ; développer ou simplement préserver ce pan de l'activité locale doit être une priorité, même s'il s'agit parfois d'un combat quotidien.



« *Made in Jura* ».

© Prêt J. Simon, Conseil général 39.

Pour revenir à un sujet que j'ai évoqué lors de notre entretien, je dirai que le réseau urbain franc-comtois, essentiellement composé de villes moyennes, peut être considéré comme un handicap mais aussi comme un atout.

Nos agglomérations sont en effet condamnées à coopérer, car elles n'ont pas les moyens de se faire de la concurrence. Financièrement, elles ne peuvent pas se doter chacune par exemple d'une salle de spectacle de 3 000 places.

Elles doivent faire des choix, accepter des compromis et donc établir ensemble de véritables projets de territoires durables.

Ce n'est pas toujours facile pour Besançon, qui souffre parfois d'une trop grande proximité avec la capitale régionale bourguignonne.

À l'ombre d'un grand arbre, la végétation pousse plus lentement... Dijon est certes une ville moyenne, mais elle est proche de Paris grâce au TGV. Pour elle, c'est un avantage déterminant.

Parmi les atouts dont bénéficie la région, je citerai également son réseau de transports. Celui-ci peut être toutefois une faiblesse, car il permet aussi de traverser très rapidement la Franche-Comté et donc de faire abstraction de notre territoire.

Enfin, j'ajouterai que les paysages et le cadre de vie constituent certes une richesse, mais il ne faut pas la surestimer.



*Plateau des Sept Lacs (site classé).  
© R. Michaud.*

### **5 - Quels sont les scénarios envisageables pour une Franche-Comté plus durable ? Que pouvez-vous nous dire à ce sujet à propos du Pays de Salins-Bains en particulier ?**

#### **La Franche-Comté.**

Notre territoire fait l'objet de forces centrifuges et centripètes et il hésite entre deux scénarios de développement.

Si nous faisons le choix d'une mondialisation renforcée au profit des métropoles les plus importantes, nous n'aurions pas un grand avenir.

Imaginez que, dans le cadre d'une nouvelle organisation territoriale, la Franche-Comté n'intègre pas une entité plus vaste, mais qu'elle éclate au profit de grandes régions, qui correspondraient à la fusion de l'Alsace et de la Lorraine, du Centre et de la Bourgogne, ou de Rhône-Alpes et du Massif central. Il ne subsisterait alors de la Franche-Comté que la nostalgie d'une histoire révolue.

Je veux croire que ce n'est pas ce scénario qui l'emportera, car nous n'avons pas une donne suffisante pour jouer cette carte-là et emporter la partie. Nous verrons ce que le schéma régional d'aménagement et de développe-

ment durable du territoire nous proposera, mais je pense qu'il devrait privilégier un autre modèle de développement.



*Fruitière fromagère des Moussières.  
© DDT du Jura, F. Neret.*

Le scénario alternatif qui paraît préférable pourrait promouvoir tout d'abord une coopération à l'échelle de la métropole Rhin-Rhône.

Il s'agit d'un vaste espace qui s'étend de Fribourg-en-Brisgau jusqu'à Chalon-sur-Saône, et qui rassemble les villes situées entre, d'une part, le sud de la Forêt noire et le massif vosgien et, d'autre part, le Jura et une partie de la Bourgogne, en passant par les sillons des vallées du Doubs et de la Saône.

Cette coopération à grande échelle n'est sans doute pas facile, mais le choix d'une mondialisation renforcée au profit des grandes métropoles ne l'est pas non plus, contrairement aux apparences.

## Cinq questions posées à Pascal Bérion, maître de conférences en aménagement de l'espace et urbanisme, laboratoire ThéMA, CNRS, université de Franche-Comté.

Il ne s'agit pas de refuser la mondialisation, mais de trouver notre place dans une économie mondialisée en faisant valoir nos spécificités. Je revendique la nécessité de développer des territoires productifs, où l'économie locale ne se contente pas de gérer et de vendre, mais où les filières les plus dynamiques sont celles qui conçoivent et qui fabriquent.

En Franche-Comté, nous avons encore cette capacité-là. Nous sommes riches de produits à forte identité territoriale. Parce qu'ils sont estampillés « faits ici » et de qualité, nous sommes capables de les vendre, généralement à des prix qui garantissent une rémunération satisfaisante des acteurs économiques concernés.

Des cahiers des charges ambitieux (je pense à ceux des AOP), ou la maîtrise de « process » industriels complexes, garantissent la très grande qualité de cette production. Ainsi, le label « made in Jura » mis en place par le conseil général de ce département est remarquable, car il contribue à la promotion des savoir-faire locaux et à l'affirmation de l'identité du territoire.



*Salon « Made in Jura », 2009.  
© J. Simon, Conseil général du Jura.*

Il ne semble pas pertinent aujourd'hui de chercher à se diversifier en misant sur des activités tertiaires, par exemple dans le secteur de la logistique.

Certains acteurs du développement local pourraient être tentés de bâtir dans notre région de vastes entrepôts, qui seraient paraît-il idéalement situés entre Rhône et Rhin.

De telles plates-formes d'échanges des marchandises en provenance de la Méditerranée, de la Mer du Nord et de l'Atlantique, via les vallées du Rhône, du Rhin et de la Seine, ne seraient pas très durables. Elles consommeraient en effet beaucoup d'espace et ne seraient pas créatrices d'emplois à haute valeur ajoutée. Il est incomparablement plus intéressant d'imaginer et de mettre en œuvre des stratégies industrielles de

conception, de fabrication et de diffusion de la production locale, notamment dans les domaines des microtechniques, de la lunetterie, du jouet, etc.

Il convient d'abord de s'interroger afin de connaître précisément ce que produisent nos agriculteurs, nos forestiers, nos artisans et nos industriels.

Il s'agit ensuite de définir les services dont ils ont besoin, afin d'être en mesure de répondre à leurs demandes, et de développer des coopérations sectorielles entre les différentes filières économiques.

Désormais, il faut produire autrement, en réduisant notre dépendance vis-à-vis de l'extérieur.

J'ai bon espoir que les crises des matières premières que nous connaissons aujourd'hui et qui, malheureusement, ne font que commencer, permettent de redécouvrir les vertus d'une économie territoriale « durable ».



## Le Pays de Salins-les-Bains.

Pour répondre à la deuxième partie de votre question, je dirai que le Pays de Salins-les-Bains a deux cartes à jouer me semble-t-il : l'agriculture et le tourisme. Les exploitations agricoles sont encore nombreuses, la production laitière est bien implantée, mais aussi, dans une moindre mesure, la viticulture.

Le territoire bénéficie en outre d'un attrait touristique significatif, en raison tout d'abord de son passé industriel (la saline a été inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2009), mais aussi du thermalisme associé à l'exploitation du sel. Outre la saline, cette partie du Jura est également riche de nombreux monuments historiques, je pense en particulier aux forts Saint-André et Belin.

Caractérisé par des paysages remarquables et par la présence du mont Poupet, le cadre naturel est un atout supplémentaire pour le tourisme, car il permet la pratique de la randonnée, mais aussi de l'escalade et du parapente.

Je suis originaire d'un village qui se trouve à proximité de Salins. J'ai toujours constaté que cette petite ville était fréquentée par de nombreux biontins et dijonnais pendant les vacances.

Tous ne sont pas originaires de la région et tous ne viennent pas retrouver leur famille.

La proportion de ceux qui sont là simplement pour passer un week-end ou quelques jours de congés n'est pas négligeable. Le territoire doit par conséquent promouvoir cette fonction, qui est notamment la sienne, de « pôle récréatif » des villes de l'espace Rhin-Rhône.



*Pays de Salins-les-Bains : fort Belin.  
© DDT du Jura, J-L. Gomez.*

Développer les services à la population doit être également une priorité pour les acteurs concernés. La présence de médecins, de dentistes, d'infirmières, de kinésithérapeutes, de coiffeurs, de petits supermarchés,..., contribue en effet au maintien des personnes âgées à domicile.

Enfin, l'un des corollaires des services est l'habitat. Il me semble que de nombreux logements du centre-ville de Salins sont vétustes et peu attractifs. Leur rénovation est très certainement

un enjeu de reconquête pour demain.

**Propos recueillis le 27 avril 2011  
par Jean-Luc Gomez.**

(1) La géomatique : ensemble des outils et des méthodes permettant d'analyser, de traiter et de représenter des données géographiques.

(2) L'échinococcose alvéolaire : maladie très grave provoquée par l'échinocoque. Ce ténia vit à l'état adulte dans les intestins des carnivores. Sa larve colonise et détruit le foie de plusieurs mammifères, parmi lesquels l'Homme.

(3) Le campagnol terrestre : rongeur d'environ 10 centimètres de long, nuisible pour l'agriculture (confer, dans le numéro 10 de « La Feuille », l'interview de Michel Cothenet, commissaire à l'aménagement du massif du Jura, pages 14 à 21).

(4) « Les objets fractals possèdent une propriété géométrique particulière : la similitude interne. En grossissant n'importe quelle partie, on retrouve une structure similaire à la structure globale. Le chou-fleur est un objet fractal naturel ». Source : site internet de la Cité des Sciences.

(5) La SAPRR : Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône.

(6) Les CETE : Centres d'Études Techniques de l'Équipement. Il s'agit de services techniques du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

(7) Le SETRA : Service d'Études sur les Transports, les Routes et leurs Aménagements. Il s'agit d'un service technique du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

## Cinq questions posées à Claude Romanet, président de la communauté de communes du Pays de Salins-les-Bains.



Claude Romanet,  
Président de  
la communauté  
de communes  
du Pays de  
Salins-les-Bains.

*« Notre première richesse est notre jeunesse. Nous avons l'ambition de mieux l'intégrer grâce aux politiques culturelles, sportives et de loisirs que nous mettons en œuvre. ».*

**1 - Que pouvez-vous nous dire tout d'abord à propos de la communauté de communes du Pays de Salins-les-Bains ?**

### La genèse et les compétences de la structure.

La communauté de communes du Pays de Salins-les-Bains existe depuis l'an 2000. Elle est l'héritière du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) créé en 1969. Celui-ci regroupait déjà les 22 communes du canton.

Il était compétent essentiellement en matière de voirie et de gestion de la Salle des Communes ; j'aurai l'occasion de vous reparler de cet équipement sportif majeur de notre territoire.

Les communes rurales ont beaucoup œuvré à la création de la structure que je préside actuellement, et dont les compétences correspondent aux intitulés de nos cinq commissions :

- développement économique et pôle santé ;

- aménagement de l'espace, logement et cadre de vie ;

- voirie et tourisme, accessibilité et handicap ;

- environnement, SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) et ordures ménagères ;

- action sociale, sports, culture et communication.



*Salins-les-Bains : vue générale.  
© Com. Com. Éric Chomat.*

### Les « valeurs » de la communauté de communes.

Nous avons souhaité tout d'abord préserver le caractère « multiculturel » du Pays de Salins-les-Bains. Ainsi, la ville-centre a bien évidemment toute sa place

dans notre Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), mais c'est également le cas de Montmarlon, le plus petit des villages de notre territoire, de Marnoz, d'Aiglepierre, etc.

Je suis maire de Pretin, dont la population est de 65 habitants, et je suis, vous vous en doutez, très attaché au respect de l'identité de chacun.

Le travail en équipe est également l'une des valeurs que nous partageons. C'est un choix que nous revendiquons, mais c'était aussi une nécessité lorsque j'ai été élu président pour la première fois en 2000.

J'étais en effet encore en activité, responsable d'une partie des travaux neufs chez Solvay, et je ne pouvais pas « porter » seul la totalité de nos projets qui exigent, en règle générale, un investissement personnel conséquent sur le long terme, pendant plusieurs années.

En outre, développer les partenariats a toujours été l'une de nos préoccupations. Pour définir et mettre en œuvre notre projet de territoire « durable », une étroite concertation avec les agriculteurs, les artisans, les commerçants, le monde associatif, les jeunes, ..., est en effet indispensable.



*Le gour de Conche.*  
© Com. Com. **Éric Chomat.**

Nous sommes enfin très attachés à l'aide que nous apportent les services de l'État. Je pense bien sûr à l'atelier du Pays de Salins-les-Bains, mais aussi à la contribution du commissariat à l'aménagement du massif du Jura, dans le cadre du contrat de station thermique et touristique.

La **DI**rection **R**égionale des **En**treprises, de la **C**oncurrence, de la **C**onsommation, du **T**ravail et de l'**E**mloi (DIRECCTE), a été quant à elle un partenaire essentiel de l'Opération Collective de

Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services (OCMACS). Je n'oublie pas également les précieux conseils prodigués par le service des domaines, par l'Office National des Forêts dans le cadre de l'aménagement du mont Poupet, etc.

### Une organisation adaptée aux moyens du territoire.

Notre communauté de communes est une structure légère, qui emploie tout d'abord un agent de développement et trois secrétaires. L'une est responsable de la comptabilité et du secrétariat général, une autre de la gestion du personnel et des relations avec l'extérieur.

La troisième est titulaire d'un Brevet de Technicien Supérieur (BTS) « gestion et protection de la nature ». Compétente en matière d'environnement, elle est plus particulièrement chargée des dossiers concernant la collecte et le traitement des ordures ménagères, le contrat de rivière, le SPANC (le Service Public d'Assainissement Non Collectif).

La directrice et les neuf agents de la crèche halte-garderie sont également des salariés de notre EPCI.

Nous employons aussi la personne qui s'occupe de la déchetterie,

de la maintenance et de l'entretien de la Salle des Communes et, à partir du mois de septembre, celle qui sera responsable de la gestion et du gardiennage de cet équipement sportif polyvalent.

Enfin, notre personnel compte deux agents techniques, dont un à mi-temps, plus particulièrement chargé de l'entretien des chemins de randonnées.

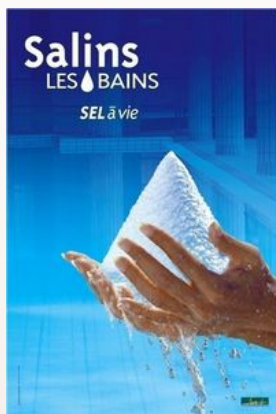
### Les mutations de l'intercommunalité.

Notre organisation est adaptée aux moyens dont dispose notre territoire. Toutefois, notre structure pourrait probablement un jour être étoffée, dans la mesure où il me semble qu'une mutualisation des services, avec en particulier les communes, est inévitable. Je suis convaincu qu'une telle évolution nous sera imposée à court terme par l'État.



*Aiglepierre : l'église.*  
© Com. Com. **Éric Chomat.**

## Cinq questions posées à Claude Romanet, président de la communauté de communes du Pays de Salins-les-Bains.



« *Salins-les-Bains. Sel à vie* ». © Agence d'Artagnan. Prêt Com. Com. *Éric Chomat*.

Je ne suis pas toujours d'accord avec les révisions des politiques publiques, notamment lorsqu'elles sont susceptibles de se traduire par une moindre qualité des services rendus à la population.

Je pense toutefois que des rationalisations sont possibles. Je suis également persuadé que de nombreuses procédures administratives peuvent être encore simplifiées, ce qui induirait une réduction de la charge de travail imposée aux agents des collectivités territoriales.

Une mutualisation des moyens se fera très probablement dans le cadre des nouvelles structures intercommunales qui devraient voir le jour prochainement.

Ainsi, quand les pays ont été créés, j'avais proposé qu'ils soient au nombre de trois seulement dans le Jura. Le département est en effet composé tout d'abord de la haute chaîne, un territoire dont les spécificités sont évidentes et dont les interactions avec la Suisse sont importantes.

L'agglomération lédonienne est quant à elle un pôle administratif qui « regarde » vers Bourg-en-Bresse et Lyon. Enfin, celle de Dole, caractérisée par la présence de Solvay, est « tournée » vers Dijon et Besançon.

Trois pays seulement, ce n'est pas l'option qui a été retenue. C'est en particulier pour cette raison que nous avons décidé de créer le nôtre, celui du Revermont.

J'avais souhaité à l'époque qu'il englobe aussi Mouchard, Cramans, Port-Lesney, voire Arc-et-Senans et Quingey dans le Doubs. Ces communes forment en effet un territoire homogène, dont les liens avec Arbois, Poligny et Salins-les-Bains sont très forts. Les trois d'entre elles qui sont situées dans le Jura ont préféré cependant intégrer le Pays dolois.

**2 - Quelles priorités ont été retenues lors de l'élaboration de votre projet de territoire durable ?**

**Mieux intégrer notre jeunesse et préserver notre environnement.**

Notre priorité est de nous différencier des autres territoires en mettant nos atouts en valeur. La population de la communauté de communes du Pays de Salins-les-Bains est malheureusement vieillissante et ses revenus sont modestes.

Notre première richesse est par conséquent notre jeunesse. Nous avons l'ambition de mieux l'intégrer grâce aux politiques culturelles, sportives et de loisirs que nous mettons en œuvre, et sur lesquelles je reviendrai.



*Salins-les-Bains : piste d'athlétisme.*  
© Com. Com. *Éric Chomat*.

Notre cadre de vie en général, et nos paysages en particulier, constituent également une ressource essentielle que nous souhaitons mettre à profit de manière durable. Notre contrat de rivière, les efforts consentis pour la collecte et le traitement des déchets, pour ne citer que ces deux exemples, attestent que l'environnement est bien l'une de nos priorités.

À l'échelle du Pays du Revermont dans son ensemble, la réouverture des paysages est en outre l'un des volets de notre programme LEADER. L'enjeu est aussi de lutter contre les espèces végétales invasives, en particulier la renouée du Japon dans la vallée de la Furieuse.

### **Illustration : l'aménagement du mont Poupet.**

Pour illustrer mes propos, je vous propose de vous parler de l'aménagement du mont Poupet.

« Porté » par la communauté de communes, mais aussi par le Pays du Revermont, il bénéficie notamment de subventions de l'Union Européenne (programme LEADER), de l'État (contrat de massif), de la Région, et enfin du conseil général (dans le cadre des Engagements Départementaux pour l'Aménagement du Territoire, ou EDAT).



*Le mont Poupet.  
© Com. Com. Éric Chomat.*

Cet héritage de la géologie, qui culmine à 850 mètres d'altitude environ, est localement emblématique. Au même titre que les salines inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO, nous souhaitons que cette « montagne » conforte notre identité au-delà des limites régionales, et qu'elle soit l'un des porte-drapeaux de notre territoire jusqu'à Dijon, Lyon, en Alsace et en Suisse,...

Les premiers aménagements réalisés (route, escaliers, sentiers, belvédères,...), avaient pour objet de faciliter l'accès au mont Poupet et sa découverte.

Nous avons voulu également développer l'accueil des familles en installant des aires de pique-nique et des jeux pour les enfants. Ces travaux devraient être achevés à la mi-juillet.

Les sportifs n'ont pas été oubliés. Une aire de décollage à 360 degrés a été aménagée au profit des parapentistes. À ma

connaissance, il n'existe que quelques sites de ce type en France. Quant à la montée du Poupet, elle est aujourd'hui une course à pied de renommée internationale.

Enfin, nous avons été contactés pour l'organisation d'une descente du mont en roller. Les épreuves sportives de ce type se multiplient dans les massifs montagneux comme le Jura.

Elles présentent toutefois des risques pour les participants et nous avons estimé qu'il était prématuré d'organiser une telle manifestation cette année.



*Vol libre depuis le mont Poupet.  
© Com. Com. Éric Chomat.*

Nous envisageons aussi de mettre en valeur la dimension culturelle du mont Poupet, qui a été l'un des sites choisis par Louis Pasteur pour réaliser des expériences.

Un panneau informe les promeneurs de la venue de cet illustre scientifique jurassien, mais ce n'est pas suffisant.

## Cinq questions posées à Claude Romanet, président de la communauté de communes du Pays de Salins-les-Bains.

Fidèles à notre engagement de mieux intégrer notre jeunesse, nous avons demandé aux astronomes en herbe du club « Étoiles, science et légendes » de nous proposer des actions que nous pourrions mettre en œuvre, à l'instar de celles qui ont été retenues pour le parc scientifique du Près-la-Rose à Montbéliard.

Le respect de l'environnement a été le fil directeur des aménagements réalisés au mont Poupet. Afin de préserver les milieux naturels, le dernier escalier que nous installerons prochainement sera mis en place au moyen d'un hélicoptère.

C'est aussi pour cette raison que nous avons évacué à l'aide d'une grue environ 80 arbres que nous devons couper. L'utilisation d'un câble pour récupérer les troncs se serait traduite par une dégradation trop importante des sols.

Enfin, un partenariat est en cours avec la division « cycles » de l'entreprise Peugeot, afin de mettre des vélos électriques à la disposition des visiteurs qui souhaitent gravir le mont Poupet, ou rejoindre Arc-et-Senans depuis Salins-les-Bains (et réciproquement).



*Mont Poupet : table d'orientation.  
© Com. Com. Éric Chomat.*

### Un projet de territoire qui s'inscrit dans le cadre du Pays.

Pour être exhaustif, j'ajouterai que nous avons choisi d'inscrire notre projet de territoire dans le cadre plus général du Pays du Revermont.

Il s'agit notamment de prendre en compte la complémentarité des trois villes principales de celui-ci.

Riche d'un patrimoine culturel exceptionnel que j'aurai l'occasion de détailler, Salins-les-Bains est en effet un pôle de santé important.

Arbois est un grand site viticole qui bénéficie d'une renommée nationale, voire internationale, grâce à deux personnages, Louis Pasteur, scientifique illustre, mais aussi Henri Maire.

Ce dernier a fait connaître les vins localement produits et leur terroir dans toute la France. Enfin, Poligny est un pôle agroalimentaire majeur, qui dispose d'un atout supplémentaire : la proximité d'un échangeur autoroutier.

### **3 - Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur la dimension économique et sociale de votre projet de territoire ?**

#### L'agriculture.

Préserver les terres agricoles est tout d'abord l'une de nos préoccupations. Lorsque la communauté de communes a décidé de reprendre la gestion de la zone d'activités des Mélincols dont je vous reparlerai, nous avons opté pour une mesure compensatoire au profit de l'exploitant concerné par le projet.



*Troupeau de montbéliardes.  
© Com. Com. Éric Chomat.*

En contrepartie du foncier consommé au profit de l'artisanat et de l'industrie, nous avons en effet mis à la disposition de l'agriculteur des terrains que nous avons achetés à la ville de Salins-les-Bains.

Nous sommes également attentifs à la reprise des exploitations. Elles sont au nombre de 100 sur notre territoire ; 50 doivent théoriquement faire l'objet de travaux afin de satisfaire aux exigences des normes en vigueur. Le contrat de rivière nous permet de participer au financement des études nécessaires.

Enfin, dans le cadre du programme LEADER, le Pays du Revermont contribue à la promotion des circuits courts.

Ce travail commence déjà à porter ses fruits. Un supermarché de Salins-les-Bains par exemple, propose à ses clients de la viande de bœufs ou de veaux élevés par des exploitants locaux.

### **L'industrie et l'artisanat.**

Avec la zone d'activités des Mélincols dont je vous ai déjà parlé, notre communauté de communes ne dispose que d'une quinzaine d'hectares à proposer aux industriels et aux artisans.

Notre préoccupation principale est par conséquent de répondre en priorité aux besoins des Petites et Moyennes Entreprises (PME) locales.



*La zone d'activités des Mélincols.  
© Com. Com. Éric Chomat.*

Cette ambition vous semblera peut-être très modeste. Toutefois, il vaut mieux parfois accueillir une vingtaine de PME de quatre ou cinq salariés seulement, plutôt qu'un seul établissement plus important qui emploie 50 ou 60 personnes. C'est en effet presque toujours un traumatisme lorsque celui-ci cesse son activité, ou décide de s'installer ailleurs.

La communauté de communes a réhabilité deux friches industrielles à Salins. Les locaux des faïenceries tout d'abord couvraient une superficie de près de 14 000 m<sup>2</sup>. Nous avons restauré les bâtiments et nous les avons scindés, afin de les proposer à plusieurs entrepreneurs différents.

Le dernier « module » devrait être vendu dans deux mois.

L'opération n'a pas été simple, car le site accueillait la chapelle des Capucins. Toutefois, une concertation très constructive avec l'ensemble des acteurs concernés nous a finalement permis de trouver un compromis.

Le portail du monument a été réhabilité et conservé. L'emprise de l'édifice et ses abords, en particulier l'ancien cimetière du lieu de culte, ont fait l'objet de fouilles archéologiques, avant d'être recouverts de graviers et d'une couche d'enrobé.

Ils sont ainsi préservés et à la disposition des générations futures, qui pourront procéder à de nouvelles investigations scientifiques si elles le souhaitent.



*La zone d'activités des faïenceries.  
© Com. Com. Éric Chomat.*

## Cinq questions posées à Claude Romanet, président de la communauté de communes du Pays de Salins-les-Bains.

Nous avons eu la chance d'accueillir l'entreprise Peugeot qui souhaitait investir à Salins.

Aujourd'hui, le site des anciennes faïenceries emploie 65 personnes, parmi lesquelles une équipe de réinsertion de « Terre d'Em-plois », qui travaille notamment au profit de notre communauté de communes.

Nous collaborons également avec une autre structure similaire, l'association « Saint-Michel-le-Haut ». Nous sommes très attachés aux partenariats de ce type, qui constituent l'une des facettes du volet social de notre projet de territoire.



*La zone d'activités des faïenceries.  
© Com. Com. Éric Chomat.*

Enfin, nous avons réhabilité le site de l'entreprise Sanijura, qui a regroupé ses activités à Champagnole.

La valeur du bâtiment, d'une surface d'à peu près 5 500 m<sup>2</sup>, a été estimée à l'époque à 500 000 € par le service des domaines. Le patron de la société voulait vendre ses locaux plus chers.

Au bout d'un an environ, il a cependant accepté de nous les céder pour un montant de 475 000 €. Nous avons profité de l'occasion pour étendre et réaménager la zone d'activités des Mélincols, dont la superficie est aujourd'hui d'environ 15 hectares.

Grâce aux aides que nous avons obtenues et à notre investissement, nous avons aménagé et sécurisé l'accès depuis la route départementale, et nous avons viabilisé les terrains. Nous vendons les bâtiments au prix, très compétitif, d'environ 280 € le m<sup>2</sup>. 30 personnes travaillent aujourd'hui sur ce site, qui devrait accueillir prochainement un maraîcher.

### Le pôle « santé » :

Avec en particulier le centre de réadaptation fonctionnel de Salins-les-Bains, le pôle « santé » est l'un des fleurons de notre territoire. Son développement compte bien sûr parmi nos préoccupations.



*Le centre médical de Pont-d'Héry.  
© Com. Com. Claude Romanet.*

Le centre de réadaptation cardiologique et pneumologique de Franche-Comté est installé à Pont-d'Héry. Pour financer son extension, d'un montant de 15 millions d'euros, la fondation Arc-en-Ciel a dû emprunter 11,3 millions d'euros.

Ce prêt a été cautionné par le conseil général et par la communauté de communes, à hauteur respectivement de 40% et de 10%. Cet établissement réputé dispose aujourd'hui d'une capacité d'accueil de 105 lits.

Le pôle « santé », c'est aussi « La Beline » à Salins, qui traitait l'énurésie<sup>(1)</sup>. Désormais, ce trouble se soigne plutôt à domicile. La structure a dû se reconvertir et elle accueille aujourd'hui des adolescents souffrant d'obésité.



Vous pouvez rencontrer ces jeunes par exemple dans les commerces de la ville, où des éducateurs les accompagnent pour leur apprendre notamment à mieux choisir les produits alimentaires qu'ils vont consommer. Nous mettons à leur disposition nos infrastructures sportives.

### Les commerces et les services :

Les commerces et les services sont un enjeu fort pour un territoire rural comme le nôtre, qui doit relever de très nombreux défis, à l'instar par exemple du maintien des personnes âgées à domicile.

Avec l'ensemble des partenaires concernés, nous avons mis en œuvre, depuis 2002 et jusqu'à l'année dernière, une Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services (OCMACS). Cette action a permis de contribuer à la rénovation de magasins, à l'amélioration de la signalétique,...

La communauté de communes gère également la crèche de Salins-les-Bains depuis janvier 2006, et le relais d'assistantes maternelles depuis 2007. Il s'agit pour nous de proposer aux jeunes qui travaillent des solutions satisfaisantes pour la garde de leurs enfants.

Enfin, nous avons construit en 2003 un nouveau centre de tri que nous louons à « La Poste ». Celle-ci disposait en effet de locaux qui ne répondaient plus à ses besoins. Le transfert de cette activité à Arbois, Poligny ou Dole, était par conséquent envisagé. Cette opération a permis à notre territoire de conserver les 15 emplois concernés.



*La crèche halte-garderie.  
© Com. Com. Éric Chomat.*

### **4 - La culture occupe-t-elle une place importante dans votre projet de territoire durable ?**

#### Un Pays d'art et d'histoire :

Notre patrimoine particulièrement riche et varié est un atout majeur pour notre territoire. La culture est par conséquent un volet essentiel de la politique de notre communauté de communes, mais aussi de notre Pays « d'art et d'histoire », comme en témoignent les programmes LEADER successifs dont il a bénéficié jusqu'à présent.

Nous avons souhaité tout d'abord mieux prendre en compte nos complémentarités à l'échelle du Pays du Revermont.

Plutôt que de multiplier les infrastructures, il s'agit par exemple d'inciter les habitants de Salins-les-Bains et d'Arbois à fréquenter la salle de cinéma construite à Poligny.

En outre, nous nous réunissons régulièrement afin d'éviter toute concurrence entre les événements organisés par les uns et les autres.

Il est en effet toujours décevant de mobiliser peu de monde à l'occasion d'un spectacle, simplement parce que les communes voisines ont programmé à la même date une brocante ou un videgreniers...

Il convient par conséquent d'éviter que plusieurs manifestations ne se déroulent le même jour.



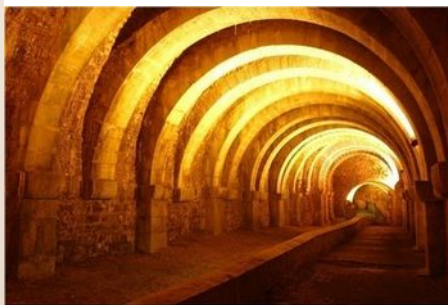
*La saline de Salins-les-Bains.  
© Denis Maraux. Prêt : Office du  
Tourisme de Salins-les-Bains.*

## Cinq questions posées à Claude Romanet, président de la communauté de communes du Pays de Salins-les-Bains.

### Les monuments historiques :

Notre patrimoine, c'est d'abord la saline, dont la gestion est assurée par la commune de Salins-les-Bains. À l'occasion de notre entretien, je souhaite rendre hommage à Claude Jourdan, le maire de la ville, dont l'action déterminante a été couronnée en 2009 par le prestigieux label délivré par l'UNESCO.

Lorsque les premières démarches ont été entreprises en 2002, ils étaient assez rares ceux qui auraient parié sur la réussite d'une telle entreprise !



*La galerie souterraine de la saline.  
© Denis Maraux. Prêt : Office du  
Tourisme de Salins-les-Bains.*

De nouvelles actions de communication devraient permettre de renforcer la notoriété de ce site prestigieux, mais trop souvent méconnu, y compris par les jurassiens. Bâtie au moyen-âge par les moines, la « cathédrale sou-

terraine » de la saline, une galerie d'exploitation ouverte à la visite, est longue de 160 mètres. Songez que la longueur de Cluny, qui fut très longtemps la plus grande église de la chrétienté, était de 187 mètres, soit 27 mètres de plus seulement !

La mise en valeur de la saline laisse toute sa place à l'architecture contemporaine, comme l'atteste le nouveau casino. Édifié à proximité de l'ancien établissement détruit par un incendie, il ne laisse pas indifférent.

Les commissaires espagnols et belges de l'ICOMOS<sup>(2)</sup> nous ont recommandé d'opter soit pour une construction identique à celle qui existait auparavant, soit pour un projet résolument contemporain.

L'architecte a notamment privilégié l'acier, dont l'oxydation rappelle le vieillissement de ce matériau corrodé par la saumure.

L'aménagement des abords du nouveau casino n'est pas achevé. La supérette située à proximité devrait être remplacée par une halle ouverte sur l'extérieur, qui ouvrira une perspective sur le bâtiment de la mairie.

Ce nouvel équipement, dont la construction devrait bénéficier d'une subvention de l'État d'un montant de 175 000 €, permettra en particulier d'organiser des marchés locaux de produits issus de l'agriculture biologique, et commercialisés dans le cadre de circuits courts.



*Le nouveau casino.  
© DDT du Jura, Jean-Luc Gomez.*

À Salins-les-Bains, les forts Belin et Saint-André sont également emblématiques. Des particuliers bénéficient de l'usufruit de ces deux monuments historiques dans le cadre de baux emphytéotiques.

Nous devrions signer prochainement une convention avec la personne qui occupe le fort Belin, afin qu'elle autorise les randonneurs à passer sur les parcelles qu'elle a achetées autour de l'ouvrage fortifié.

Grâce à la bonne volonté de ce décorateur de cinéma (il a participé en particulier au tournage de « Fort Saganne »), les promeneurs pourront peut-être visiter une partie des souterrains qui auront été préalablement sécurisés.

Au fort Saint-André, où se tiennent notamment des événements familiaux (mariages,...), un parcours acrobatique a été aménagé dans les arbres. Il s'agit d'une initiative privée. Dans le cadre d'une convention signée par la communauté de communes et par le gestionnaire du site, nous souhaiterions organiser des manifestations sportives diverses. Des études sont en cours.

### Le petit patrimoine rural.



*La fontaine de Cernans.  
© Com. Com. Éric Chomat.*

Lors de mon premier mandat, entre 2000 et 2006, la communauté de communes a investi 450 000 € afin de contribuer à la réhabilitation du petit patrimoi-

ne (fontaines, calvaires, chapelles,...). Cette politique avait aussi une vertu pédagogique. Il s'agissait en effet de démontrer que la coopération intercommunale profitait à tous, qu'elle ne privilégiait pas la ville-centre au détriment des villages et du « monde rural ».

C'est ainsi que nous avons restauré la fontaine de Cernans, un monument exceptionnel. Sauf erreur de ma part, il n'en existe qu'une seule de ce style en Franche-Comté.

Les travaux ont été subventionnés à hauteur de 74% par l'État (la Délégation Régionale au Tourisme, dans le cadre du contrat de station thermale et touristique), par la Région et par le Département. Le montant total de l'opération s'est élevé à 92 000 €, mais personne ne le regrette aujourd'hui.

À Marnoz, il ne subsistait que la colonne d'alimentation en eau de la fontaine. Nous l'avons reconstruite à partir d'une photographie !

La mise en valeur de la Tille de Grange-Sauvaget est un autre symbole de notre politique en faveur du petit patrimoine rural. Ce tilleul aurait été planté en 1477 à l'occasion du mariage de Marie de Bourgogne et de Maximilien d'Autriche.



*La Tille de Grange-Sauvaget.  
© Com. Com. Éric Chomat.*

Un parking a été aménagé et un panneau d'information a été posé. Nous avons enfoui également la ligne électrique aérienne qui jouxtait le site. La route a même été déplacée, car le poids des véhicules tassait les racines de l'arbre.

Cette opération a coûté environ 35 000 € hors taxes. Nous avons bénéficié d'une aide de l'Union Européenne (40%), de l'État (20% : il s'agissait cette fois de la DIREN, la Direction Régionale de l'Environnement de Franche-Comté), et du conseil général (14,5%).

Pour conclure mes propos relatifs à notre politique en faveur du petit patrimoine rural, je ne résiste pas au plaisir de vous parler de ma commune. À Pretin, le site de Château-sur-Salins domine le village. Il était déjà occupé durant la protohistoire<sup>(3)</sup> et à l'époque gallo-romaine. Au moyen-âge, il a accueilli l'abbé Bernon, qui fonda Cluny au début du X<sup>ème</sup> siècle.

## Cinq questions posées à Claude Romanet, président de la communauté de communes du Pays de Salins-les-Bains.

Nous avons ainsi conservé quelques ruines d'un cloître médiéval. Au sommet de ce mouvement de terrain, nous avons installé une croix éclairée la nuit par un dispositif qui fonctionne grâce à l'énergie solaire emmagasinée durant la journée.

J'ajouterai enfin, pour être exhaustif, que nous avons également à Pretin un patrimoine qui n'est pas historique mais naturel : la source de la Vache. Elle ne tarit jamais, et ses captages alimentent Marnoz, Aiglepierre, les Arsures, ainsi qu'une partie de Mouchard.

### La reconversion de l'ancien casino.



*Le retable d'Aresches.  
© Com. Com. Éric Chomat.*

Grâce à l'exploitation du sel, le Pays de Salins-les-Bains a été pendant très longtemps l'une des contrées les plus riches de la Franche-Comté.

L'héritage de notre passé n'a pas été dilapidé. Il est simplement, pour le moment, entreposé dans des lieux sûrs. Il n'est pas visible par le public, car nous n'avons pas encore les moyens d'exposer ce patrimoine.

Ainsi, le site de Château-sur-Salins dont je vous ai parlé a été fouillé notamment par monsieur Pierrouet au siècle dernier et tout récemment par Jean-François Piningre.

De nombreux objets des âges du bronze et du fer ont été trouvés par les archéologues. Ce mobilier est actuellement au musée des antiquités nationales à Saint-Germain-en-Laye, ainsi qu'à Lons-le-Saunier, à Besançon,...

La bibliothèque de Salins est riche de 35 000 ouvrages, parmi lesquels plus de 500 manuscrits et 83 incunables<sup>(4)</sup>, qui ne peuvent être consultés que par les spécialistes.

La faïence est également indissociable de notre histoire. Il existe de nombreuses collections privées : je connais un particulier qui possède près de 170 saucières !

Des tableaux sur lesquels nos paysages et nos monuments sont représentés sont exposés jusqu'aux États-Unis, la couronne en or de Notre-Dame-Libératrice est à l'abri dans les coffres d'une banque de Salins, ... Les propriétaires concernés souhaiteraient bien souvent exposer ce patrimoine ; il faut leur donner les moyens de le faire en toute sécurité.



*L'ancien casino (avant l'incendie).  
© Com. Com. Éric Chomat.*

Des études sont en cours, en étroite concertation avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Franche-Comté, pour restaurer l'ancien casino, partiellement détruit par un incendie.

Ce bâtiment, qui était à l'origine le logement du directeur de la saline, pourrait accueillir des salles sécurisées destinées à l'organisation d'expositions temporaires.

## 5 - Quelle est la politique de la communauté de communes en matière de sports, de loisirs et de tourisme ?

### Les sports.

Comme je vous l'ai dit, nous souhaitons mieux intégrer notre jeunesse grâce au sport. L'enjeu est tout d'abord de mieux utiliser les infrastructures à l'échelle du Pays du Revermont.

C'est pour cette raison que nous avons construit un stade d'athlétisme en commun avec le lycée climatique, avec l'aide de la Région (40%) et du Département (40%). Cet équipement est utilisé toute l'année : par les élèves pendant la période scolaire, par les clubs le soir, durant les week-ends et les vacances.

Il s'agit aussi d'inciter les associations à travailler ensemble, car « l'union fait la force ». Ainsi, « le Triangle d'Or Sportif » (Arbois, Poligny et Salins) ne dispose désormais que d'un seul club d'athlétisme.

Cette nécessaire rationalisation des moyens présente toutefois un inconvénient. Elle oblige en effet parfois les jeunes à se déplacer pour rejoindre les structures qui ont fusionné pour être plus compétitives, mais qui sont moins nombreuses que par le passé.

L'une des solutions consiste à mieux impliquer les parents dans la vie des associations. Il leur est parfois demandé par exemple de consacrer deux week-ends par an à l'encadrement et au transport des enfants.

L'un des bâtiments du site des anciennes faïenceries, dont je vous ai parlé, avait un plafond trop bas pour permettre à une entreprise d'installer des machines. Nous l'avons par conséquent aménagé pour la pratique des arts martiaux.



*La Salle des Communes.  
© Com. Com. Éric Chomat.*

L'extension de la Salle des Communes construite en 1981 est l'une de nos grandes fiertés. Le coût des travaux s'est élevé à près de trois millions d'euros hors taxes. L'opération a été subventionnée en particulier par l'État, la Région et le Département. La superficie du bâtiment est passée de 1 500 m<sup>2</sup> à 3 000 m<sup>2</sup> et sa capacité d'accueil de 750 à 1 200 personnes.

Cet équipement est désormais entièrement accessible aux handicapés. Nous disposons désormais de plusieurs salles : une pour la gymnastique, une autre pour le basket ou le volley par exemple, des locaux pour l'organisation de réunions,...

Il n'existe que quatre infrastructures similaires en Franche-Comté. [1 000 gymnastes ont participé le 4 juin à l'inauguration de la Salle des Communes].

L'organisation de manifestations diverses est aussi l'une de nos priorités. Je vous ai parlé de la montée du Poupet, une course à pied dont la renommée est internationale.

Je peux également vous citer d'autres exemples. Le 30 juin, se tiendront à Arbois les assises du sport.

Tous les ans, Maître Masamichi Noro, le fondateur du Kinomichi, un art martial japonais qui se pratique avec un sabre, réunit dans la Salle des Communes de Salins 300 professeurs qui enseignent cette discipline. Ils viennent du monde entier, par exemple du Mexique ou de la Suède, et ils séjournent sur place pendant trois semaines.

## Cinq questions posées à Claude Romanet, président de la communauté de communes du Pays de Salins-les-Bains.

### Le tourisme et les loisirs.

Inciter les touristes à consacrer plusieurs jours à la découverte de notre territoire est l'un des défis que nous devons relever. L'enjeu est de taille, car de la durée de leur séjour dépend l'activité économique des hôtels, des campings, des chambres d'hôtes, des restaurants, des cafés,..., de notre territoire.



*La croix de Pontamougeard.  
© Com. Com. Éric Chomat.*

Comme je vous l'ai dit au début de notre entretien, nous souhaitons mettre en valeur de manière durable notre cadre de vie en général et nos paysages en particulier. Ainsi, nous avons aménagé 200 kilomètres de chemins de randonnée. 150 kilomètres de sentiers ont été également balisés au profit des adeptes du VTT.

Dans chaque commune, un panneau présentant le petit patrimoine de celle-ci a été installé. Il s'agit d'associer étroitement sport et culture, en permettant aux visiteurs d'agrémenter leur parcours par la découverte des richesses de nos villages.

Le chemin des Gabelous relie Salins-les-Bains à Arc-et-Senans. Tous les ans, il fait l'objet d'une marche de 21 kilomètres dite « de l'UNESCO », à laquelle ont participé cette année, dans le courant du mois de mai, 140 randonneurs environ.

L'aménagement de cet itinéraire piétonnier et cyclable, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le conseil général, n'est pas encore achevé.

Le chemin des Gabelous emprunte à certains endroits l'ancienne voie ferrée, ou une piste cyclable « en site propre » (c'est notamment le cas dans la vallée de la Furieuse).

Ailleurs, par exemple le long de la Route Nationale (RN) 83, il se confond avec l'axe routier qui a été élargi et spécialement aménagé pour cela.



*La liaison Salins - Arc-et-Senans.  
© Com. Com. Éric Chomat.*

L'un des objectifs de ce projet est également de permettre aux touristes qui voyagent en train avec leurs vélos, de rejoindre cet itinéraire depuis la gare TGV de Mouchard.

Nous souhaitons enfin connecter notre piste cyclable à Dole et à « l'Eurovélo 6 » (longue de près de 4 000 kilomètres, elle relie l'Atlantique à la Mer noire).

### Conclusion :

Pour être exhaustif, j'aurais pu vous parler également de notre Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), qui est terminée depuis l'année dernière, ou de nombreuses autres actions que je n'ai pas eu le temps d'évoquer.

Pour conclure, je souhaite simplement rappeler que la communauté de communes n'aurait pas réussi à élaborer et à mettre en œuvre son projet de territoire, qui me semble durable, sans l'aide technique et financière de l'ensemble de nos partenaires qui nous accompagnent quotidiennement.

Je pense à la Région, au Département, au Pays du Revermont. Je n'oublie pas bien sûr l'Union Européenne dans le cadre du programme LEADER, ainsi que l'État : le Secrétariat Général aux Affaires Régionales (SGAR), le commissariat à l'aménagement du massif du Jura et le délégué régional au tourisme, acteurs majeurs du contrat de station thermale et touristique, l'ONF, le service des domaines,...



*La piscine des thermes.*

© Jacques Girod.

Prêt Com. Com. *Éric Chomat.*

Enfin, grâce à l'atelier du Pays de Salins animé par la DDT, nous avons eu la chance de bénéficier de l'aide précieuse d'agents de l'État compétents et disponibles.

Cette démarche novatrice nous a aidés à conforter la cohérence de notre projet de territoire et à mieux le décliner. Elle nous a permis enfin d'envisager de nouvelles perspectives, concernant par exemple certaines de nos ressources naturelles, à l'instar de l'eau ou du bois.



*La Furieuse.*

© Com. Com. *Éric Chomat.*

**Propos recueillis le jeudi 19 mai 2011 par Évelyne Salin, Pascal Charlot et Jean-Luc Gomez.**

(1) L'énurésie se traduit par l'émission involontaire d'urine, généralement nocturne, persistant ou apparaissant à un âge où la propreté est en principe acquise.

(2) ICOMOS : International Council on Monuments and Sites. le Conseil International des Monuments et des Sites est une organisation internationale non gouvernementale. Composée de professionnels, de

représentants de collectivités territoriales, d'entreprises et d'associations, elle contribue à la conservation et à la valorisation du patrimoine architectural et paysager dans le monde entier.

(3) La protohistoire est une période intermédiaire entre la préhistoire et l'histoire. Elle est caractérisée par l'existence de documents écrits rares ou indirects, qui nous renseignent sur les sociétés de l'époque.

(4) Un incunable est un document qui date des origines de l'imprimerie (c'est-à-dire antérieur à 1500).

**Salins**  
LES BAINS  
SEL à vie



« *Salins-les-Bains. Sel à vie* ».

© Agence d'Artagnan.

Prêt Com. Com. *Éric Chomat.*

## **Pour en savoir un peu plus...**

« L'exploitation du sel au bord de la mer s'apparente à une activité agricole. La fabrication du sel à l'intérieur du continent est sans conteste une activité industrielle. Elle a souvent frappé l'imagination des voyageurs qui nous ont laissé de nombreuses descriptions à partir du XV<sup>ème</sup> siècle. Ce fut probablement la première grande industrie qui a animé tant de petites villes et engendré quantité de découvertes techniques. Elle était aussi une activité industrialisante, faisant naître dans son sillage une sous-traitance très diversifiée. C'est aussi un art du feu et à cet égard il s'y attache toute une symbolique : le saunier est un peu sorcier, le chimiste alchimiste qui tire de l'eau, en fonction du réglage du feu, un sel très pur, à la cristallisation variée. »

« À Salins, la grande saunerie comprenait deux puits, les constructions nécessaires à la fabrication du sel, les bâtiments administratifs, un corps de logis à l'intérieur de puissantes murailles. Elle était comme une petite ville indépendante enclose dans la grande ».

HOCQUET (Jean-Claude), « Le sel et le pouvoir : de l'An Mil à la Révolution française », Albin Michel, Paris, 1985 (pages 38, 49 et 50).

## **I - L'intelligence territoriale :**

FRANÇOIS (Ludovic), « Intelligence territoriale. L'intelligence économique appliquée aux territoires », éditions « Tec et Doc Lavoisier », 2008.

HERBAUX (Philippe), « Intelligence territoriale. Repères théoriques », éditions « L'Harmattan », collections « questions contemporaines », Paris, 2007.

## **II - Le sel et son histoire :**

BESSON (André), « La fabuleuse histoire du sel », éditions « Cabédita », collections « Archives vivantes », Bière (Suisse), 1999.

HOCQUET (Jean-Claude) et SARRAZIN (Jean-Luc) (sous la direction de), « Le Sel de la Baie : histoire, archéologie, ethnologie des sels atlantiques », Presses Universitaires de Rennes, collection « Histoire » Rennes, 2006.

HOCQUET (Jean-Claude), « Hommes et paysages du sel. Une aventure millénaire », Actes Sud, Arles (13), 2001.

HOCQUET (Jean-Claude), « Le sel de la Terre », éditions Du May, Boulogne-Billancourt (92), 1989.

HOCQUET (Jean-Claude), « Le sel et le pouvoir : de l'An Mil à la Révolution française », Albin Michel, Paris, 1985.



## II - Les salines de Salins-les-Bains et d'Arc-et-Senans :

« Une manufacture princière au XV<sup>ème</sup> siècle, la grande saline de Salins-les-Bains, Jura, Site et territoire », Cahiers du Patrimoine, inventaire général du patrimoine culturel, 2006.

GRASSIAS (Ivan), MARKARIAN (Philippe), « Les salines de Salins-les-Bains, Jura, Franche-Comté », Musées des Techniques et Cultures Comtoises, Besançon, 2007.

GRASSIAS (Ivan), MARKARIAN (Philippe), PÉTREQUIN (Pierre), WELTER (Olivier), « De pierre et de sel, les salines de Salins-les-Bains », CRDP de Franche-Comté - Musées des Techniques et Cultures Comtoises, Besançon, 2006.

MAIROT (Philippe), « Salins-les-Bains. Arc-et-Senans. Fortunes du sel comtois », éditions « Le Dauphiné libéré », collection « Les Patrimoines Le Progrès », 2010.

Pour en savoir un peu plus à propos de la revue semestrielle « Images de Franche-Comté » et des publications des enseignants et des chercheurs du laboratoire ThéMA, les lecteurs sont invités à consulter le site internet de celui-ci.

### Errata :

Dans le numéro 10 de la « Feuille » (page 9), les deux photographies de Raymond Michaud représentent la cascade de Pissevieille (et non celle de l'Éventail), ainsi que la reculée de Blois-sur-Seille (et non celle des Planches-près-Arbois).

Le comité de rédaction remercie deux lecteurs attentifs du journal, l'auteur des clichés et Franck Pacoud (communauté de communes du Pays des Lacs), qui ont relevé que les deux légendes étaient erronées.



## **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU JURA.**

### **DIRECTEUR DE PUBLICATION :**

Gérard Perrin.

### **COMITÉ DE RÉDACTION :**

Pascal Bérion, Claude Borcard, Pascal Charlot, Jean-Luc Gomez, Claude Romanet, Évelyne Salin.

### **CRÉDITS PHOTOS :**

Agence d'Artagnan (prêt : communauté de communes du Pays de Salins-les-Bains), Pascal Charlot, Éric Chomat, Jacques Girod, Jean-Luc Gomez, Denis Maraux (prêt : Office du Tourisme de Salins-les-Bains), Raymond Michaud, Béatrice Neel, Florence Neret, Marc Pistoresi, Claude Romanet, Joël Simon, Julie Villerot.

### **COMITÉ DE RELECTURE :**

Pascal Charlot, Catherine Pernot, Marc Pistoresi, Évelyne Salin.

### **MISE EN PAGE :**

Évelyne Salin.